

BERNARD LOISEAU SA

Assemblée générale mixte

Jeudi 20 juin 2019

SOMMAIRE

Invitation	Page 3
Ordre du jour de l'Assemblée générale mixte	Page 4
Participation à l'Assemblée et représentation	Page 5
Chiffres clés consolidés	Page 8
Commentaires sur l'activité de l'exercice 2018	Page 9
Résultats financiers des cinq derniers exercices	Page 13
Texte des projets de résolutions	Page 14
Contact et demande de documents	Page 17



BERNARD LOISEAU S.A. Société Anonyme au capital de 1 790 125 € Siège social : 2, rue d'Argentine 21210 SAULIEU 016 050 023 RCS DIJON

Cher Actionnaire,

L'Assemblée générale de Bernard Loiseau SA est l'occasion privilégiée de nous rencontrer et de vous présenter en direct l'évolution de l'activité et des résultats du groupe.

Je serais donc très heureuse que vous puissiez participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

le jeudi 20 juin 2019

à 10h précises au siège social de la société,

au Relais Bernard Loiseau - 21 210 Saulieu

Vous êtes priés de vous présenter à la réception du Relais Bernard Loiseau entre 8 heures 30 et 9 heures 30 pour votre enregistrement ainsi qu'à la signature de la feuille de présence.

Vous trouverez ci-après les informations relatives à la tenue de cette assemblée, à son contenu, ainsi qu'aux conditions et modalités de participation.

Si vous ne pouvez pas y assister personnellement, vous pouvez :

- soit autoriser le Président de l'assemblée à voter en votre nom ;
- soit vous faire représenter par toute personne physique ou morale de votre choix ;
- soit voter par correspondance.

Les formalités de participation et le formulaire de vote se trouvent en pages 5, 6 et 7.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous portez aux résolutions qui sont soumises à cette assemblée, et je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

Dominique LOISEAU Présidente

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Nous vous convoquons à l'Assemblée générale pour soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions règlementées, affectation du résultat 2018 :
- approbation des conventions réglementées ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- renouvellement de mandat d'administrateur ;
- nomination d'un nouvel administrateur ;
- attribution de jetons de présence ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'annulation des actions autodétenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPRESENTATION

Dispositions générales :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée générale sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée générale :

- Soit en y assistant personnellement,
- Soit en votant par correspondance,
- Soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au président, à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prévues à l'article L.225-106 du Code de commerce ou encore sans indication de mandataire. Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'Assemblée, les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, c'est-à-dire le 18 juin 2019 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité.

Pour assister à l'Assemblée générale :

Les actionnaires désirant assister à l'Assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : se présenter sans formalités préalables sur le lieu de l'Assemblée générale.
- pour les actionnaires au porteur : demander à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titre qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires au porteur et au nominatif doivent être en mesure de justifier de leur identité pour assister à l'Assemblée générale.

Pour voter par correspondance ou par procuration:

Les formules de vote par procuration et par correspondance seront adressées par la société aux propriétaires de titres nominatifs.

Ces formules seront adressées aux propriétaires de titres au porteur sur leur demande faite par écrit, à condition de justifier de cette qualité par leur intermédiaire habilité. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé.

Les formulaires de vote par correspondance et/ou par procuration, dûment signés et complétés, exprimés par voie papier, devront être réceptionnés au plus tard la veille de la tenue de l'Assemblée pour être pris en considération.

Il n'est pas prévu de voter par visioconférence ou par moyens de télécommunication pour cette Assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Modalités d'exercice de la faculté d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales devront être envoyées au siège social de Bernard Loiseau SA (2, rue d'Argentine -21 210 SAULIEU), dans les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de commerce par lettre recommandée avec accusé de réception, dès la parution du présent avis et au plus tard le vingt-cinquième jour calendaire avant la date fixée de l'assemblée, soit le 25 mai 2019. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen par l'Assemblée générale des points ou des projets de résolutions présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Ces points ou ces projets de résolutions nouveaux seront inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée et portés à la connaissance des actionnaires dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur.

Modalités d'exercice de la faculté de poser des questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions par écrit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 14 juin 2019 (article R.225-84 du Code de commerce). Pour être prises en compte, les questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. Les réponses aux questions écrites pourront être publiées directement sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : http://www.bernard-loiseau.com/fr/finances.

Documents et informations mis à la disposition des actionnaires

Les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée générale, le seront dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En outre, le service financier de Bernard Loiseau SA, tient à la disposition des actionnaires des formulaires de procuration, ou des formulaires de vote par correspondance, accompagnés des documents de convocation légaux, sur simple demande écrite adressée au siège social de la société, par voie postale ou par télécopie au 03 80 90 29 95.

Adresse du site dédié à l'Assemblée générale : http://www.bernard-loiseau.com/fr/finances

FORMULAIRE DE REPRESENTATION ET DE VOTE PAR CORRESPONDANCE ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2019

BERNARD LOISEAU SA - Société anonyme au capital de 1 790 125 €

Siège social : 2, rue d'Argentine, 21210 Saulieu

016 050 023 R.C.S. Dijon

т		4	• 4		•	•
	α n	t 1t	ınnt	OATI	Ann	aire
			14111	200		ин е

NOM	PRENOM_		
Adresse			
Nombre d'actions	Nombre de droits de	e vote	
☐ Je donne pouvoir au Président de	l'Assemblée générale pour me 1	représenter	
☐ Ou je donne pouvoir à	po	our me représenter et vote	er en mon nom
Résolution 1 Résolution 2 Résolution 3 Résolution 4 Résolution 5 Résolution 6 Résolution 7 Résolution 8 Résolution 9 Résolution 10 Résolution 11	oui	non	abst abst abst abst abst abst abst abst
Si de résolutions nouvelles étaient prés	sentées en assemblée :		
\Box Je donne pouvoir	au Président de l'Assemblée gén	nérale pour voter en mon	nom
\square Je donne pouvoir	à	pour	r voter en mon nom
☐ Je m'abstiens			
Très important : les propriétaires leur identité et de la propriété de le l'intermédiaire habilité teneur de comp	eurs titres, en joignant à ce foi	rmulaire une attestation	
	Date et signatu	ure	

GROUPE BERNARD LOISEAU

CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES (EN MILLIERS D'EUROS)

	31 DECEMBRE 2018	31 DECEMBRE 2017	
	IFRS en K€	IFRS en K€	
Chiffre d'affaires	10 049	8 686	
Résultat opérationnel	-435	-1 074	
Résultat net	-341	-828	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-292	-818	
Capital social	1 790	1 790	
Capitaux propres	9 085	9 398	
Dettes financières à plus d'un an	4 662	5 364	
Actifs non courants	15 776	15 983	
Trésorerie nette	1 424	1 320	
Endettement financier	5 403	6 076	
Total état de situation financière	18 746	19 128	
Dividendes	0	0	
Résultat net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	-0.21	-0.58	

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2018

1. Faits marquants et chiffres clés 2018

Malgré un contexte perturbé, le secteur de l'hôtellerie-restauration finit l'année 2018 dans le vert avec une croissance de 1% (source NPD group). Dès le premier trimestre 2018, de fortes chutes de neige ont perturbé l'économie, affectant particulièrement la restauration commerciale. Un recul endigué grâce à un deuxième et un troisième trimestres forts, qui ont bénéficié d'une embellie climatique et de la victoire de l'équipe de France lors de la Coupe du monde de football. Les voyants sont alors au vert jusqu'au début du mouvement social des « gilets jaunes » qui, dès le 17 novembre 2018, commence à perturber la fréquentation des centres commerciaux et des restaurants. Le secteur de l'hôtellerie-restauration a fini l'année 2018 sur une croissance totale de 1 % en valeur.

Dans ce contexte, le groupe Bernard Loiseau affiche une augmentation du chiffre d'affaires annuel de 16%, malgré tous les aléas détaillés ci-dessus, grâce à toutes les actions de diversification, de restructuration et de consolidation des activités du groupe Bernard Loiseau engagées depuis les 3 dernières années. Le résultat opérationnel a progressé de 639K€, malgré le poids des dotations aux amortissements des importants investissements des deux dernières années. Le résultat net consolidé est en amélioration de 487 K€ en 2018, avec une réduction du déficit passant de -828K€ en 2017 à -341 K€ en 2018.

L'activité de la Villa Loiseau des Sens lancée depuis juillet 2017 connait un grand succès, avec un chiffre d'affaires en constante augmentation mois après mois, dépassant ainsi les objectifs de croissance dès la première année.

La villa Loiseau des sens est une extension du Relais Bernard Loiseau à Saulieu, après 15 mois intenses de travaux (investissement de 6,5 millions d'euros), accueillant un spa haute couture en prolongement de l'espace bien-être existant depuis 2000, un nouveau restaurant Loiseau des Sens, proposant une cuisine « santé-plaisir » très goûteuse et gourmande avec des produits majoritairement biologiques et locaux (une assiette Michelin déjà depuis février 2018), et une nouvelle salle de séminaire, soit un nouveau bâtiment de 1500 m2 construit sur 4 niveaux :

- un sous-sol pour toutes les installations techniques,
- un rez de jardin avec les deux Univers multisensoriel et volupté (des bassins de zénitude et des espaces de bien être offrant des expériences sensorielles très innovantes),
- le premier étage abrite les cabines de soin (10 cabines avec une offre de soins exceptionnelle), le salon de ressourcement ainsi que le restaurant Loiseau des Sens doté d'une terrasse surplombant le jardin,
- le dernier étage comprend une salle de séminaire et un spa suite VIP,
- et enfin une toiture végétalisée qui accueille les ruches dont le miel récolté sera proposé en boutique et servi aux clients.

L'ouverture de la Villa Loiseau des Sens a impliqué sur les 18 mois d'ouverture:

- le recrutement, la formation et l'accompagnement du personnel, de plus de 25 nouveaux postes créés à Saulieu ;
- des charges de communication et de marketing bien maitrisées.

Une nouvelle organisation a été mise en place dès juillet 2017 et poursuivie en 2018, afin d'optimiser toutes les installations du Relais Bernard Loiseau et de la Villa Loiseau des Sens. Il s'agit de l'ouverture de l'hôtel du Relais Bernard Loiseau et du spa de la Villa Loiseau des Sens 7 jours sur 7, tout en assurant une offre de restauration chaque jour par le restaurant la Côte d'Or (2 étoiles Michelin) et/ou le restaurant Loiseau des Sens (une assiette Michelin).

L'obtention de l'étoile Michelin en février 2018 par le restaurant Loiseau Rive Gauche a permis de confirmer son positionnement d'excellence, et donc attirer une nouvelle clientèle étrangère et gastronomique. L'activité a augmenté de 32% en 2018 par rapport à 2017.

Pour ce qui est de la qualité des prestations :

- A Saulieu :

- Le restaurant La Côte d'Or a maintenu ses 2 étoiles au guide Michelin en février 2019 ;
- Le restaurant Loiseau des Sens a maintenu son assiette Michelin en février 2019 ;
- Plusieurs titres ont été décernés au spa Loiseau des Sens :
 - Spa européen de l'année 2018 par l'European Hotel Awards au Salon EGAST à Strasbourg, en mars 2018 ;
 - le grand prix du jury du Gala Spa Awards 2019, au Royal Monceau à Paris, la plus haute distinction du concours, en novembre 2018;
 - le premier prix du Concours Lumières organisé par l'Association Française de l'éclairage du Centre Régional Bourgogne, en mars 2019, remporté par la Villa Loiseau des Sens.
- **A Beaune**, le restaurant Loiseau des Vignes ouvert en juillet 2007, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, l'a maintenue en février 2019;
- **A Dijon**, le restaurant Loiseau des Ducs ouvert en juillet 2013, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2014, l'a également maintenue en février 2019.
- **A Paris**, le restaurant Loiseau Rive Gauche ouvert depuis juillet 1999, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2018, l'a également maintenue en février 2019.

Les comptes 2018, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les données suivantes:

- un chiffre d'affaires consolidé de 10 049 K€, soit une augmentation de 16%;
- un résultat net consolidé déficitaire de -341 K€ contre un déficit de -828 K€ en 2017 ;
- et une trésorerie nette de 1 424 K€ contre 1 320 K€ au 31 décembre 2017.

Contribution au <u>résultat net</u> de chaque pôle géographique (en K€)

Pôle géographique	2018	2017
Bourgogne	-424	-509
Paris	+83	-319
Résultat net consolidé	-341	-828

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie, restauration et spa à Saulieu ;
- l'activité de consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Ducs et du bar à vins « La Part des Anges » à Dijon.

Le groupe Bernard Loiseau affiche une activité en hausse de 16% par rapport à 2017. Le Relais Bernard Loiseau avec la Villa Loiseau des Sens affiche une augmentation du chiffre d'affaires de 23%, dont 9% sans l'activité de la Villa Loiseau des Sens. Les deux restaurants, Loiseau des Vignes et Loiseau des Ducs affichent une augmentation respectivement de leur activité de 4% et 5%. L'activité en Bourgogne affiche une augmentation de 17% en 2018, et une augmentation de 32% au restaurant Loiseau Rive Gauche à Paris.

La contribution de l'activité à Paris en 2018 au résultat net consolidé est bénéficiaire de 83 K€ contre — 319 K€ en 2017, soit une amélioration de la contribution de 402 K€, grâce à l'augmentation de la fréquentation au restaurant Loiseau Rive Gauche de 32%, et à la vente du fonds de commerce en juillet 2017 de Loiseau Rive Droite, devenu un foyer de perte pendant 3 années consécutives.

Le secteur de la Bourgogne représente une augmentation de l'activité de 17 %, avec une contribution de l'activité en Bourgogne en 2018 au résultat net déficitaire de -424 K€, contre -509 K€ en 2017.

L'ouverture de La Villa Loiseau des Sens rencontre un grand succès, avec une augmentation de son activité mois après mois, soit une augmentation du chiffre d'affaires annuel de 23% en 2018 à Saulieu. Cette augmentation de l'activité a permis de dégager un excédent brut d'exploitation positif au Relais Bernard à Saulieu dès 2018, dépassant ainsi les objectifs de rentabilité fixés à 3 ans suite à l'ouverture de la Villa Loiseau des Sens. Des charges fixes, telles que les dotations aux amortissements liées aux nouveaux investissements, des charges

financières liées au financement, des charges de communication et de promotion ont pesé sur le résultat 2018 du Relais Bernard Loiseau.

Par conséquent, le groupe affiche un résultat net consolidé déficitaire de -341 K€ contre un déficit de -828 K€ au 31 décembre 2017, soit une amélioration de 487 K€.

Grâce à la bonne situation financière du groupe, d'autres investissements permanents et indispensables pour maintenir le niveau d'excellence des prestations de tous les établissements continuent d'être engagés. En effet, la trésorerie a permis de faire face d'une part aux charges fixes incompressibles liées au lancement de la Villa Loiseau des Sens, et d'autre part au maintien du niveau d'investissement permanent pour l'image de marque Bernard Loiseau.

La trésorerie nette au 31 décembre 2018 s'élève à 1 424 K€, soit une augmentation de 104 K€ par rapport au 31 décembre 2017.

Le positionnement stratégique des restaurants en haut de gamme est maintenu. Ce choix cohérent avec l'image de marque Bernard Loiseau, va permettre de conquérir une nouvelle clientèle jeune, des touristes étrangers, mais également des épicuriens en quête des meilleurs goûts et saveurs de la gastronomie française.

En 2018, les activités de consulting culinaire représentent 0,68% de l'activité du groupe.

Le groupe Bernard Loiseau continue de mettre en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine de tous les établissements du groupe, ouverture de l'hôtel Relais et Châteaux et du spa Loiseau des Sens 7 jours sur 7, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, et différentes mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

2. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'ouverture de la Villa Loiseau des Sens à Saulieu, avec des prestations d'excellence offre une expérience unique aux clients du Relais Bernard Loiseau, ainsi qu'à la clientèle régionale. Cette nouvelle unité va permettre de pérenniser et de mieux rentabiliser le navire amiral par les trois effets suivants :

- en fidélisant la clientèle actuelle du Relais Bernard Loiseau, tout en augmentant la durée du séjour, grâce à l'ouverture de l'hôtel dorénavant possible 7 jours/7 jours;
- en attirant une nouvelle clientèle en quête de bien-être, recherchant surtout une destination spa;
- en permettant de développer une activité séminaire haut de gamme, grâce au nouveau restaurant Loiseau des Sens plus accessible pour la clientèle « affaires » et également attirée par les nouvelles infrastructures du spa.

Fin mars 2019, l'activité au Relais Bernard Loiseau est en progression de 24 %, incluant l'activité du spa et du restaurant de la Villa Loiseau des Sens. L'activité du groupe Bernard Loiseau affiche une augmentation de 15 % sur le premier trimestre, ce qui est très prometteur pour les résultats futurs.

La stratégie de diversification des activités du groupe, avec le repositionnement haut de gamme de tous ses établissements, les investissements importants des deux dernières années sur le site de Saulieu, les investissements permanents dans tous les établissements pour garantir le niveau d'excellence, la stratégie de communication tant dans le domaine des relations publiques que dans celui des réseaux sociaux, ainsi que les différents axes de commercialisation vont permettre d'atteindre l'équilibre dès 2019 (si la tendance de l'activité se poursuit sur toute l'année 2019).

Toutes les mesures de bonne gestion et de promotion sont toujours poursuivies et devraient permettre d'atteindre le niveau de rentabilité de tous les établissements du groupe Bernard Loiseau.

La reconquête de la troisième étoile au Relais Bernard Loiseau reste le défi des prochaines années. Le groupe se donne tous les moyens pour y arriver. Le niveau de contrôle est renforcé pour maintenir le niveau d'excellence de toutes ses prestations, voire l'augmenter.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

EXERCICES	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18
en euros					
Capital fin d'exercice					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	5 391 342	5 720 972	5 074 044	5 227 225	6 127 677
Résultat avant impôts/amortiss. et provisions	596 448	614 392	-101 359	-673 133	-376 363
Impôts sur les bénéfices	28 710	68 913	45 489	-97 265	-70 515
Participation des salariés					
Résultat après impôts	298 597	210 349	-419 502	-730 771	-678 379
Résultat distribué *	56 271	56 443	0	0	0
Résultat par action					
après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions	0.42	0.43	-0.07	-0.47	-0.21
après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions	0.21	0.15	-0.29	-0.51	-0.47
Dividende brut Versé à chaque action	0.04	0.00	0.00	0.00	0
Personnel					
Effectif moyen	62	63	64	76	82
Montant de la masse salariale	2 063 794	2 148 313	2 262 480	2 492 647	2 737 748
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	751 508	764 836	798 825	799 727	925 212

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

^{*}Au titre de l'exercice N-1

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2019

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2018 un déficit net de 678 378.99 euros, l'Assemblée générale décide que cette somme soit affectée en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A
		L'ABATTEMENT
2017	0.00 €	N/A
2016	0.00 €	N/A
2015	0.00 €	N/A

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 et du rapport des commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 10 049 353 euros et un résultat net consolidé part du groupe déficitaire de 341 042 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Euronext Growth;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la dixième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 21 juin 2018 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions :
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Madame Dominique Loiseau, demeurant au 33 rue Gambetta, 21210 Saulieu est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six

années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2025 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Madame Catherine Loiseau, est arrivé à son terme, décide de nommer un nouvel administrateur Madame Blanche Loiseau demeurant 33 rue Gambetta à Saulieu 21210 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2025 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Madame Blanche Loiseau, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui lui sont confiées, et déclare satisfaire aux exigences légales et statutaires pour assumer les fonctions d'administrateur.

HUITIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence, à une enveloppe maximale de 5 000 euros, à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2018.

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10ème du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 21 juin 2018.

ONZIEN	MF 1	RESOI	LITION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.



RELATIONS AVEC NOS ACTIONNAIRES

Pour tout renseignement complémentaire sur le groupe, veuillez contacter notre service financier

• par téléphone : 03.80.90.29.94

avec vos coordonnées

• par courrier : Bernard Loiseau SA

Relations actionnaires

2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu

• par courriel: actionnaires@bernard-loiseau.com

Si vous êtes <u>actionnaire nominatif</u>, vous pouvez recevoir systématiquement les documents concernant les Assemblées générales ultérieures, en renvoyant simplement ce coupon signé à **Relations actionnaires**

DEMANDE DE DOCUMENTS POUR LES ACTIONNAIRES NOMINATIFS
Nom:
Prénom :
Adresse:
Signature: